

Longt 1 copie compt 30759

Département
de la Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

VILLE DE ROYAN

Réunion du mercredi 1er Juillet 1959

OBJET :

Prêt de deux classes
provisoires pour
l'Ecole PELLETAN

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le 1er Juillet à 20 h 30
le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocation
faites le 24 Juin 1959.

59109

Etaient présents : MM. Hubert Meyer, Matras, Rochedereux, Brenus-
seau, Lanoue, Mongrand, Reix, Lanussé, Guillaud, Biscaye, Lamouche, Fla-
haut, Massé, Berland, Pouget, Mouchot, Fontanille, Nartean, Melle Fouché,
MM. Gachet, Menant, Bouchet, Bujard, Galland, Bétous, Chamboulan.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exer-
cice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du
Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M.le président ouvre la séance .

M.ROCHEDEREUX expose que la Ville de ROYAN sollicite de
la Préfecture le prêt d'un bloc de deux classes à édifier à
l'Ecole Pelletan pour la rentrée 1959.

Par lettre du 26 Juin ,M.le Préfet déclare que ce prêt
est accordé sous réserve que le Conseil Municipal sollicite
le prêt et le montage et s'engage à financer les dépenses restant
à sa charge.

Le Conseil Municipal

VU la lettre de M.le Préfet de la Charente-Maritime du 26 Juin
1959,

VU l'avis de la Commission Scolaire

Décide,

- de solliciter le prêt de deux classes démontables et le montage à l'Ecole Pelletan
- de prendre à sa charge les dépenses constituées par le nivellement du sol, l'évacuation des eaux et la fourniture du courant électrique qui seront imputées Ch.XXI - art.1 " entretien des écoles primaires publiques "
- de donner mandat à M.le Président de la Commission Scolaire pour entrer en rapport avec le Directeur de l'Ecole Pelletan et la Société SCAN pour que le bloc des deux classes soit monté et prêt à fonctionner pour la rentrée de Septembre .

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour
mois et ans susdits

Ont signé au registre MM. les membres présents
à la séance.

Pour extrait conforme au registre,

Pr le Maire
1^{er} Adjoint Délégué,



Matras

M. MATRAS

VU pour être annexé
à ma lettre de ce jour
L'AROCHELLE, le 20 JUILLET 1959
Le Préfet
signé: illisible

Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 29 Juillet 1959

Pr le Maire
1^{er} Adjoint Délégué,



Matras

M. MATRAS